

Je me fais surtout du souci à propos de l'avenir incertain d'environ 22 projets du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada qui ont déjà été partiellement éliminés. Les autres sont présentement évalués, dont l'un doit l'être plus tard cette semaine. Puisque le ministre a déclaré qu'on examinerait attentivement et impartialement tous les projets de ce programme d'extension de services avant de prendre une décision définitive, ne pense-t-il pas qu'au cours de cette évaluation attentive et impartiale on devrait tenir compte de l'opinion des personnes qui travaillent dans le cadre de ces projets et de celles qui en bénéficient?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que chacun des projets du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada seraient vérifiés. Certains ont été complètement maintenus; d'autres le sont aussi mais avec des crédits réduits. Les autres ont été éliminés parce qu'ils n'étaient plus conformes aux normes. Quelques-uns, qui avaient vu le jour en 1975, avaient déjà englouti tirés des poches des contribuables des sommes pouvant atteindre \$200,000.

Comme le demande le Vérificateur général, nous devons procéder tous les ans à une évaluation. Nous pensons avoir eu raison d'éliminer certains projets. Nous avons également fait savoir dans le cadre de nos programmes que nous tenions à ce que les femmes dans le monde du travail puissent assumer le rôle qui leur revient. Nous avons établi des contingents dans certains emplois qui n'avaient pas été occupés jusqu'ici par des femmes. Je puis déclarer avec joie qu'on compte maintenant davantage de femmes dans le cadre des programmes d'emploi, de Canada au travail et des programmes de formation, qu'il n'y a de travailleuses occupant des emplois.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, tout cela était intéressant et même partiellement exact. J'aimerais maintenant que le ministre réponde à la question. Étant donné que deux de ces projets ont très bien servi les femmes dans tout le pays—celui de London a un taux de placement de 30 p. 100, ce qui est supérieur au taux moyen des centres de main-d'œuvre du Canada—et que l'étude des projets d'Ottawa et de Toronto ne comprenait ni évaluation par les organisateurs ni enquête auprès des clientes, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'à l'avenir on tiendra compte de l'opinion des organisateurs du projet et des clientes?

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec le député. Nous avons effectué une étude approfondie et honnête de chacun de ces projets pour voir s'ils répondaient aux critères. Certains n'ont pas satisfait aux critères de placement, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas réussi à trouver des emplois pour les femmes ou les personnes auxquelles s'appliquaient certaines conditions spéciales. Dans certains cas, il y a chevauchement entre les objectifs du programme et le mandat des centres de main-d'œuvre du Canada, mandat qu'ils exécutent très bien grâce aux deniers publics.

Nous ne croyons pas qu'en faisant double emploi on serve au mieux les intérêts des femmes. C'est donc parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères pour lesquels ils avaient été conçus que certains projets ont vu leurs fonds diminuer.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je désespère de pouvoir obtenir une réponse directe à une question directe. J'ai demandé au ministre s'il songeait à consulter les organisateurs

ou à interroger leurs clientes. Il a éludé la question à deux reprises et je présume que je n'obtiendrai pas de réponse.

Je voudrais poser ma dernière question au ministre. Comme la plupart des témoignages obtenus de personnes en dehors du monde politique révèlent que ces projets ont connu un succès remarquable et ont été fort avantageux pour les femmes, le ministre envisagera-t-il la possibilité d'accorder à chacun des 22 projets qui s'adressent aux femmes en vertu du programme d'extension des services de main-d'œuvre un délai de trois mois, afin qu'on puisse en faire une analyse équitable à laquelle elles pourront participer directement, avant que ces projets ne soient annulés?

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, le député profite déjà de notre expérience. Quand nous avons constaté que certains projets éprouvaient des difficultés, nous avons accordé un délai et prolongé de trois mois notre appui financier pour permettre de rectifier la situation et peut-être même de trouver d'autres sources de revenu pour remplacer l'assistance que nous cessons d'accorder. Dans certains cas, la chose était inutile. Certains projets étaient terminés. Ils ne répondaient pas aux critères et les organisateurs ont pu liquider leurs affaires avant le délai que nous avions fixé.

En novembre dernier, nous avons signalé qu'une enquête de ce genre était en cours et avons donné à l'organisation un délai suffisant. Le député prétend que les projets ont tous été supprimés mais de fait, il n'en est rien. Beaucoup sont encore sur pied et sont commandités, mais ils doivent répondre à certains critères et ne doivent pas faire double emploi en se chargeant de certaines tâches dont nos centres d'emploi s'acquittent à merveille.

\* \* \*

[Français]

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE QUELLE FAÇON ON REMPLACERA LE CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné les récentes coupures budgétaires que vient de subir le Conseil canadien de l'aménagement rural, que ce Conseil était formé de plusieurs organismes ruraux, et que ses membres étaient mandatés pour déterminer les problèmes et les difficultés auxquelles ils ont à faire face, surtout pour discerner les priorités du développement rural des régions démunies, est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il a prévu un mécanisme de remplacement afin que les populations de ces régions démunies ne soient pas privées des précieux conseils de cet organisme?

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, en effet il est toujours difficile, lorsqu'on doit réduire les dépenses, de déterminer quels programmes pourraient être éliminés ou réduits sans affecter trop lourdement l'objectif qu'on poursuit. En fait, lorsqu'au mois d'août il nous a fallu nous résigner à réduire les dépenses et à éliminer ou réduire les programmes, il était difficile au ministère de l'Expansion économique régionale d'avoir plusieurs programmes à offrir, puisque nous n'avons en fait que deux programmes majeurs. Nous avons décidé d'éliminer le conseil qui sert à aviser le ministre sur les politiques de développement parce qu'au cours des trois dernières années il